

DIRECTION DE LA PLANIFICATION

TRAVAUX PREPARATOIRES DU IX° PLAN

Phase Stratégique

SECTEUR INFORMEL

NOTE TECHNIQUE N° 01

Février 1996

INTRODUCTION

Au Sénégal, comme dans beaucoup de Pays en Voie de Développement (PVD), l'existence d'une économie duale, l'une urbaine, l'autre rurale, est à la base de la création du secteur non structuré ou encore informel, dès après l'indépendance.

Cette première forme faite de petits métiers à la périphérie des villes, va s'exacerber avec l'exode rural de plus en plus important à cause de la pression démographique et un fort taux d'urbanisation élevé (près de 4 % par an).

La période d'ajustement structurel (1979-1982) qui visait la réduction des grands déséquilibres macroéconomiques, avec ses corollaires restructuration des secteurs et réduction des dépenses publiques, va donner naissance à la deuxième forme, encore appelée « économie populaire urbaine » par J. Bugnicourt d'ENDA-Tiers Monde, issu de la crise économique et du chômage accru. En effet, le secteur moderne pendant cette période va se caractériser par la saturation dans la création d'emplois et surtout la récession car beaucoup d'entreprises vont être liquidées entre 1986 et 1992 et occasionner ainsi près de 5 600 pertes d'emplois.

Face à toutes ces difficultés, les populations ont développé des stratégies de survie en marge du secteur formel. Cette économie populaire va jouer un rôle non négligeable de création d'emplois, de génération de revenus permettant à une masse importante d'accéder aux biens de consommation courante. En 1993, on estime à 55 % la part de l'informel dans le PIB (TES 90) et il occupe près de 23 % des emplois (contre 65 % pour le secteur primaire et 12 % pour le secteur moderne).

I. CARACTERISTIQUES DU SECTEUR

Né d'une situation de crise, le secteur informel se caractérise par les aspects suivants :

- la simplification et la rapidité des transactions
- la participation et la solidarité des acteurs économiques
- la proximité du crédit informel et la capacité de réaction : l'organisation propre au secteur lui permet de mobiliser des ressources financières qui ne passent pas par le circuit officiel
- le caractère flexible de l'entreprise du secteur informel en raison de sa faible taille (moins de 10 personnes et le chiffre d'affaires de moins de 5 millions par mois)
- le secteur a un rôle de régulation socio-économique malgré la mobilité des revenus distribués : le secteur est d'accès facile et offre des formes d'approvisionnement adaptées au pouvoir d'achat des populations les plus démunies
- la formation pratique par le jeu de l'apprentissage : le secteur informel participe activement à la formation de jeunes dans plusieurs domaines (même les jeunes analphabètes peuvent ainsi s'amener à la création).

Toute stratégie pour promouvoir le secteur informel tel quel ou pour faciliter son passage vers le secteur moderne devra commencer par lever les contraintes suivantes du secteur (identifiées lors du séminaire diagnostique du IX^e Plan du 25 au 30 octobre 1995) :

- i) l'incapacité de mettre en place un système de production basé sur une gestion saine
- ii) le manque d'innovation : on a tendance à reproduire le système en vigueur (avec l'artisanat par exemple)
- iii) la difficulté d'accès au système bancaire classique
- iv) la difficulté d'accumulation par les acteurs du secteur pour l'autofinancement après 10 à 15 ans de travail
- v) la faible participation au financement du budget de l'Etat : seules les collectivités locales arrivent à lui faire verser des impôts
- vi) la non protection des acteurs économiques tant au plan social que sur le lieu du travail.

II. STRATEGIE POUR LE SECTEUR INFORMEL

A l'instar des propositions du Conseil Interministériel sur la Stratégie Nationale d'Appui au Secteur Informel de Juin 1995, nous retenons qu'une stratégie du secteur se définit comme l'ensemble des actions cohérentes et concertées des acteurs (Etat, Organisations professionnelles de l'informel, partenaires au développement, collectivités décentralisées, ONG....) visant à accompagner et à faciliter un meilleur développement de ce secteur.

Les objectifs visés par cette stratégie sont au nombre de trois (3) :

- l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur
- le développement de l'emploi
- l'amélioration des conditions de travail et de protection sociale des acteurs de l'informel.

2.1. L'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur

Elle passe avant tout par la sous-traitance qui permet à des unités faiblement équipées de bénéficier des travaux élaborés par des unités plus modernes. Au plan économique et technique, nous pouvons dire qu'il y a une certaine concurrence mais aussi une certaine complémentarité entre le secteur formel et le secteur moderne. Ces deux aspects peuvent se retrouver à plusieurs niveaux : selon la nature des activités, selon les produits, les entreprises, les localités, leur marché et la conjoncture.

On peut distinguer la sous-traitance au niveau des productions de celle au niveau commercial.

2.1.1. La sous-traitance au niveau des productions

D'après l'étude sur les effets d'entraînement du secteur informel sur l'économie nationale faite par ICC dans le cadre des travaux d'élaboration du IX^e Plan en décembre 1995, l'informel vend des produits de récupération au secteur industriel moderne, par exemple dans le domaine de l'industrie des chaussures, surtout au lendemain de la dévaluation avec la hausse des coûts des matières premières importées.

Le secteur informel a une faible productivité du capital et ses transactions avec le secteur moderne se font à petite échelle, ce qui ne lui permet de répondre à des demandes techniques données du secteur moderne. En effet, l'informel peut fournir les chiffons pour nettoyer les machines, des huiles de récupération et parfois même des pièces de rechanges usinées artisanalement pour des machines de bateaux ou autres moteurs, pour un dépannage ponctuel, mais l'informel reste limité dans ses prestations et sa production pour le compte du secteur moderne à cause du retard technologique dans certains domaines.

Sur le plan productif, l'informel peut contribuer à court terme à substituer une production intense à des productions coûteuses mais à long terme, il ne peut accroître la capacité d'exportation du pays ni assurer par des importations la modernisation des équipements des entreprises de production si les conditions socio-économiques requises sont assurées par l'Etat et les opérateurs économiques du secteur moderne.

Par contre le secteur artisanal joue un rôle économique appréciable dans la transformation de matières premières locales telles que le coton, le tissu, le cuir, etc. C'est dans ce domaine qu'il faudrait penser à promouvoir le secteur informel : par ex., pour le mobilier du bureau, le gouvernement du Sénégal exhorte ses administrations à s'approvisionner auprès de la production locale de nos menuisiers ébénistes.

Egalement, le comité de suivi des programmes de politique économiques, de par sa mission à la fois globale et nuancée de la réalité socio-économique sensible au coût social de l'ajustement, a pu observer le rôle déterminant d'amortisseur des effets socio-économiques joué par le secteur informel. Et conscient de la faiblesse du PIB industriel dans l'activité économique et de son impact sur la déflation des effectifs, il préconise qu'on retienne le dynamisme du secteur informel. « La croissance n'est plus l'apanage du secteur formel dans toutes ses activités ; les conditions d'une rentabilisation des investissements se situent pour une bonne part dans l'informel » d'après le comité de suivi dans un entretien avec la mission du BIT.

2.1.2 La sous-traitance au niveau commercial

Pour les industriels « le secteur informel » désigne toutes les pratiques frauduleuses (importations illégales, et produits fabriqués localement et cédés sur le marché à des prix dérisoires comparativement à leurs coûts de production). Pour eux, le secteur informel leur fait de la concurrence déloyale favorisée par le laxisme et même la concurrence des agents de l'Etat. On ne peut généraliser un tel sentiment. Alors que le secteur informel, pour la plupart, a une production utilisant des matières premières locales et un marché interne ; on ne peut pas chercher mieux pour faire progresser l'économie. Surtout que l'informel n'a pas l'apanage de ces pratiques anti économiques : certaines entreprises du secteur moderne le font.

Le plus important c'est la complémentarité commerciale qui existe entre le secteur moderne et le secteur informel dans la mesure où celui-ci aide dans l'écoulement de sa production par le biais de boutiques de quartier, de marchands ambulants et des étales de fortunes érigées le long des rues ou dans des endroits précaires.

Et jusqu'à une période récente les entreprises du secteur informel avaient difficilement accès aux marchés administratifs à cause des lourdeurs dans les procédures de soumissionnement et ce n'est qu'avec l'AGETIP et ses travaux à haute intensité de main d'oeuvre que le secteur a pu satisfaire des besoins relevant des pouvoirs publics. Depuis le dernier Conseil Interministériel de Juin 1995 sur le secteur informel, des dispositions ont été prises pour obliger l'administration et ses démembrés à s'approvisionner dans le secteur informel surtout pour le mobilier de bureau.

Le seul sous-secteur parfaitement utilisé par l'informel est celui des transports où le transport informel vient à la fois en concurrence et en complémentarité au secteur moderne des transports publics.

Dans le domaine de la sous-traitance, les exemples de la Tunisie d'une part, et des pays nouvellement industrialisés devraient être retenus. En effet, en Tunisie, le secteur informel a bénéficié d'un cadre institutionnel favorable à son éclosion (l'Etat ne fait pas de distinction entre le secteur moderne et le secteur informel pour l'accès aux marchés publics, ni ne vise la maximisation des rentrées fiscales) et d'un ensemble de mesures fondamentales prises dès l'accession à l'indépendance pour faciliter l'épargne nationale à travers l'épargne au sein de la famille et l'investissement. Parmi les plus importantes : l'interdiction de la polygamie, la scolarisation massive et la réalisation des infrastructures de base. L'économie tunisienne bénéficie des retombées positives de l'essor du secteur informel à l'heure actuelle.

Au niveau des pays de l'Asie du sud-est ou encore les 7 pays nouvellement industrialisés (Taïwan, Corée du Sud, Corée du Nord, Malaisie, Philippines, Thaïlande et Indonésie) c'est la sous-traitance dans les petites unités tant pour les technologies de pointe (électronique) que pour les biens de grande consommation qui ont permis de diminuer les coûts de la main d'oeuvre, parfois aux prix d'efforts surhumains pour rendre leurs produits compétitifs sur le marché mondial et ainsi leur ouvrir des débouchés. En réaction, les industriels et capitalistes occidentaux ont délocalisé leur production pour bénéficier des faibles coûts de production. D'où la ruée des investisseurs étrangers vers ces « paradis » pour le capital.

2.2. La promotion de l'emploi

Malgré le caractère souvent temporaire de l'emploi qu'il propose, le secteur informel est un secteur refuge pour une part importante de la population active (plus de 50 % de la population active).

En effet, l'emploi informel est d'accès facile et constitue un espace de valorisation de la force de travail et de l'apprentissage. A l'heure actuelle où règne la précarisation de l'emploi à cause de la crise entraînant une concurrence sauvage et une paupérisation accrue, le travail n'est plus rémunéré à sa juste valeur. Et ce n'est pas l'apanage du secteur informel.

Ainsi, les utilisent une main d'oeuvre peu ou non payée, les apprentis, recrutés dans le cadre des réseaux sociaux auxquels appartiennent le patron et ses travailleurs. La main d'oeuvre utilisée est impliquée dans la production sous le prétexte de la formation.

Ainsi, des mesures concrètes et consensuelles pour la promotion de l'informel tant en préservant les intérêts et préoccupations de tous les partenaires. Pour réussir le passage de l'informel vers le formel, il faudrait créer des conditions suivantes :

a) identifier les potentialités pour mieux orienter les créneaux porteurs et surtout traiter sur le même pied d'égalité secteur moderne et informel face aux marchés publics et favoriser l'émergence de nouveaux produits de substitution aux importations ;

b) encadrer et former les agents de l'informel par l'Etat en rapport avec les syndicats et les autres associations afin d'améliorer les capacités de gestion et la qualité des produits. La comptabilité et la maîtrise des normes de production doivent être une priorité surtout avec la délocalisation industrielle de nombreuses marques à la recherche d'une main d'oeuvre qualifiée et bon marché ;

c) valoriser les prestations de service de l'informel en permettant l'insertion des agents du moderne dans le secteur informel grâce à la simplification des procédures de recrutement : avec les départs volontaires, les déflatés des entreprises du secteur industriel, les élèves sortant des écoles techniques, le niveau technologique des candidats potentiels au secteur informel s'est largement amélioré ;

d) faire reconnaître par l'Etat l'existence du secteur informel doit se traduire par l'amélioration des conditions d'installation et d'implantation de ses opérateurs notamment en améliorant leur cadre et les conditions de travail par des mesures de régulation, de préservation et de délimitation des zones spécialisées dans l'aménagement urbain pour l'approvisionnement, la production et la distribution chargés des prestations de service dans les sites fonctionnels et comme on l'a proposé dans le Conseil Interministériel sur le secteur informel en juin 1995 ;

c) favoriser l'accès des acteurs de l'informel aux services bancaires classiques et à l'assurance restera longtemps un voeu difficilement réalisable, mais l'on peut promouvoir leur participation aux caisses mutualistes d'épargne et de crédit qui sont actuellement très développées.

2.4. La protection sociale et l'informel

Le secteur informel se caractérise par la quasi absence de sécurité sociale et il tend à prendre une coloration sociale dès l'instant où il devient un terme de pauvreté qui concerne des travailleurs marginaux mal rémunérés sans qualification, en fait des chômeurs déguisés sans protection sociale.

En définitive, comme le souligne M. Socé SENE, dans l'étude du BIT sur le secteur, réalisé en février 1995, l'emploi informel est un symptôme de pauvreté relative, dans la mesure où ceux qui s'y consacrent, vivent et acceptent une situation caractérisée par :

- la faiblesse des salaires et autres revenus stables (entre 5.000 et 15.000 F CFA) pour la plupart et parfois occasionnellement) qui sont inférieurs en SMIG ;

- le caractère aléatoire de l'emploi, matérialisé pour l'absence de normes sociales (sécurité sociale, assurance pour le risque, inobservation de dispositions sur l'emploi et le licenciement).

D'où le caractère précaire de l'emploi dans le secteur informel et les risques encourus par cette catégorie de travailleurs. Même dans la caractéristique du lieu de travail, les espaces occupés le sont irrégulièrement ce qui empêche les entrepreneurs d'y édifier des ateliers répondant à un minimum de sécurité. Ainsi, les espaces réduits occupés, la pratique de la récupération et la concentration des activités, exposent des travailleurs à des risques importants, notamment les enfants.

Bien que restant une réponse appréciable aux problèmes d'emplois au Sénégal, le secteur informel est mal loti en matière de législation du travail. En effet, le code du travail n'épouse pas l'ensemble des contours du secteur pour permettre l'extension du champ des inspecteurs du travail au secteur informel. Vraisemblablement, il ne s'agirait pas de se conformer à toutes les normes officielles relatives à la prévention, mais d'aider les acteurs à porter une attention sur les risques graves auxquels les travailleurs du secteur sont exposés : par exemple les risques liés à l'utilisation de machines d'occasion souvent démodées ou dépourvues de dispositifs de protection, ou de produits dangereux (peinture, solvants, vapeur de plomb, ...). Là il ne peut s'agir que de mesures visant à protéger l'individu à savoir le travailleur sur qui repose le travail et l'activité.

Dans bien des cas, on a noté qu'un accident de l'entrepreneur était source de chômage de l'unité entière. De telles mesures de protection contribuent à accroître la productivité des travailleurs, sans danger. Et les abus pouvant être ainsi évités surtout chez les enfants qui sont de plus en plus nombreux dans le secteur. Cela est parfaitement concevable par des actions d'animation basées sur l'information et la sensibilisation menées par des auxiliaires de l'inspection du travail. Par exemple l'UNICEF et le BIT s'intéressent particulièrement aux conditions de travail des enfants et financent des études sur la question.

III. PROPOSITIONS

La promotion de l'informel peut aussi se faire par le développement de l'artisanat qui constitue les principales sources d'emploi du secteur informel. L'artisanat de production, l'artisanat de service et l'artisanat d'art sont tous grands pourvoyeurs d'emploi pour les jeunes - surtout analphabètes et peu qualifiés, que l'informel va former dans le tas pour le besoin de la production.

En effet, même si l'Etat, d'après l'étude de Chabel ZAROUR sur l'artisanat de production, occupe 36 % du secteur informel et l'artisanat de service 8 %. L'artisanat moderne est très peu développé à cause de la cherté des équipements. Mis à part le fait que certaines activités telles que la bijouterie, la forge, le tissage, la sculpture du bois sont l'apanage de certaines castes au niveau du pays, beaucoup de créneaux porteurs peuvent être identifiés dans le secteur artisanal surtout depuis la dévaluation pour la production de certains biens et services.

Le problème du financement du secteur informel est crucial pour son développement, en effet, la difficulté d'accès au crédit bancaire classique a poussé les acteurs de l'informel à constituer des mutuelles d'épargne qui jouent un rôle moteur pour son essor. Et pour faciliter le passage du secteur informel vers le formel, il faudrait que l'Etat pense à créer une structure d'encadrement de ces mutuelles afin d'orienter et de conseiller les acteurs pour l'informel en matière d'investissement pour que de plus en plus, l'informel investisse dans des activités de production et des projets durables à la place du seul commerce et d'actions spéculatives.